**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2019**

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 novembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique le 23 novembre 2019 sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Claude LANDAIS, Madame Monique DELEMME, Daniel DROIN, Monsieur Yves HERGOUALC’H, Madame Danielle MERIEUX, Monsieur Jean-Claude ROSIER, Monsieur François LAMY, Monsieur Jacques FALC’HON, Monsieur Arnaud ETCHEBERRY, Madame Claude LELEU

Absents ayant donné pouvoir :

 Monsieur Norbert FAVIN à Monsieur Daniel DROIN

 Monsieur Michel METZ à Monsieur Jacques FALC’HON

 Monsieur Grégoire BERCHE à Madame DELEMME

 Madame Anne-Marie GRIFFON à Madame Danielle MERIEUX

 Secrétaire de séance : Madame Monique DELEMME

Le compte-rendu du conseil municipal du 01er octobre 2019 a été approuvé et validé, à l’unanimité par le conseil municipal.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2**

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2019 approuvant le budget primitif de l’exercice en cours (2019) ; la DM n°1 du 10 mai 2019, la DM n°2 du 24 juin 2019, la DM n°3 du 01 octobre 2019,**

**Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après:**

**Le Conseil Municipal**

**Après avoir délibéré,**

 **A l’unanimité**

**- ADOPTE la décision modificative n°4 telle que figurant dans le tableau ci-après :**

**SIEGE – TRAVAUX CHEMIN DU ROUET**

Le coût des travaux du SIEGE ayant été réévalué suite aux travaux, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nouvelle facturation demandée, le montant modifié étant celui du fonctionnement

**Délibération**

 **Objet :** **Travaux SIEGE -CHEMIN DU ROUET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d’entreprendre des travaux sur les réseaux de distribution publique de l’électricité, d’éclairage public et de télécommunications



**Vente de parcelles de terrain cadastrées D 190 pour 130 m2(zone du parking) et chemin rural N°40 dit "les ajoux" pour une contenance section ZC 1720m2 et section D pour 145m2 et 1328m2 au profit de L'EPFN qui intervient pour le compte du Département de l'Eure pour le projet d'aménagement d'une voie verte sur la section Vernon- Giverny**

Suite à la délibération prise au conseil municipal du 05 mars 2019 et au nouveau bornage effectuée par une géomètre expert (Geodis) il convient d’effectuer une nouvelle délibération comme demandé par le Département de l’Eure dans son courrier du 30 octobre 2019.

Monsieur le Maire expose les diverses acquisitions du Département de l’Eure afin de mener à bien le projet de la voie verte section Manitôt -Giverny.

Les parcelles concernées sont les parcelles suivantes :

**Chemin rural N°40 dit « les Ajoux »**

⮚Section ZC pour une contenance de 1720 m2

⮚ Section D pour une contenance de 145 m2 et 1328 m2

**Zone du parking**

⮚ Section D190 pour une contenance de 130m2

Compte tenu des usages en la matière entre les communes et le Département de l’Eure, les ventes se concluent à un prix symbolique d’UN EUROS (1 euro)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

A l’unanimité,

- accepte de :

Céder, compte tenu des usages en la matière entre les communes et le Département de l’Eure, les parcelles suivantes à un prix symbolique d’UN EUROS (1 euro)

**Chemin rural N°40 dit « les Ajoux »**

⮚Section ZC pour une contenance de 1720 m2

⮚ Section D pour une contenance de 145 m2 et 1328 m2

**Zone du parking**

⮚ Section D190 pour une contenance de 130m2

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l’acte notarié.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR CRÉATION HANGAR AGRICOLE SUR LE PARKING LA PRAIRIET - (DETR EXERCICE 2020 )–**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d’une subvention DETR (exercice 2020) pour la création d’un hangar agricole sur le parking « la prairie » afin de protéger des intempéries les touristes lors des montées et descentes des navettes, autocars et autres véhicules de transports.

Selon la loi des finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la **D**otation d’**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner, entre autres les équipements de la collectivité.

Je vous propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2020 attribuée par l’Etat, une subvention pour la création d’un hangar agricole démontable sur le parking dit « la prairie ».

Le montant prévisionnel de ces travaux s’élève à 42 850 euros HT.

La participation de la DETR demandée est de 80% soit 34 280€ HT

Montant de la part communale 20% soit 8 570€ HT

C’est à ce titre que Monsieur le Maire propose à son conseil municipal :

De solliciter l’Etat au titre de la **D**otation d’**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux 2020, pour l’attribution d’une subvention afin de sécuriser la rue Claude Monet.

**QUESTIONS DIVERSES**

ECOLE

***Séance levée à***